



ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE DVV

Critères de segmentation

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à nos assurances!

L'assurance **Protection juridique DVV** est une Protection juridique composée de deux volets : Particulier et Circulation.

- > Le volet Particulier est composé d'une formule unique.
- > Le volet Circulation est composé de 2 formules : « 1 véhicule » ou « tous les véhicules ».

Afin d'estimer au mieux le risque, tant pour l'acceptation de votre assurance que pour la prime et les garanties, nous utilisons les critères de segmentation.

Nous nous basons dès lors sur les critères objectifs suivants :

- > **Les critères d'acceptation (CA)** afin d'évaluer si le risque peut être accepté ou non.

Les primes des volets Particulier et Circulation sont des primes forfaitaires. Il n'y a donc aucun critère de segmentation utilisé pour calculer la prime (critère de tarification ou CT). Il n'y a pas non plus de critère déterminant l'étendue des couvertures (critère étendue des garanties ou CE) puisque le client qui opte pour une des formules souscrit tout ou rien.

CRITÈRES	AC	CT	CE
GARANTIE PARTICULIER			
Les sinistres antérieurs Nous prenons en considération vos sinistres antérieurs pour décider si nous pouvons vous proposer cette assurance pour mesurer la probabilité d'un éventuel sinistre dans le futur.	✓		
Les sanctions et mesures spécifiques Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) si la personne a fait l'objet de mesures spécifiques par une autre compagnie d'assurance ou DVV (par exemple, en cas de résiliation d'une garantie).	✓		
GARANTIE CIRCULATION			
Les sinistres antérieurs Nous prenons en considération vos sinistres antérieurs pour décider si nous pouvons vous proposer cette assurance pour mesurer la probabilité d'un éventuel sinistre dans le futur.	✓		
Les sanctions et mesures spécifiques Statistiquement, la fréquence et/ou la gravité des sinistres varie(nt) si la personne a fait l'objet de mesures spécifiques par une autre compagnie d'assurance ou DVV (par exemple, en cas de résiliation d'une garantie).	✓		